

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Le lundi dix-sept septembre deux mille dix-huit, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Beaumont-sur-Sarthe, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gérard EVETTE

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BOUIX Benoist, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CLEMENT Jean-Louis, COUPARD Marie, COURNE Alain, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DUVAL Léa, EMERY Benoît, EVETTE Gérard, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, LEMASSON Jean-Edouard, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, QUOUILLAULT Véronique, RALLU Philippe, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François, TESSIER Jean-Luc, TRAC Jean, TRONCHET Sébastien.

Absents-excuses :

BOULARD Dominique, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,
BOURGETEAU Gérard, excusé, a donné pouvoir à M. AUBERT Joël,
CHESNEAU Pascal, excusé, est suppléé par M. DUPONT Claude,
COSSON Frédéric, excusé, est suppléé par Mme MAILLARD Evelyne,
DENIEUL Philippe, excusé, est suppléé par M. BORE Patrick,
DROUIN Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Mme REIGNIER Armelle,
EDOUARD Thierry, excusé, a donné pouvoir à M. FORESTO Dominique,
GOSNET Robert, excusé, a donné pouvoir à M. MARTIN Philippe,
GOYER Lionel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
GRAFFIN Michel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LAJOINIE Michel, excusé, a donné pouvoir à M. RALU Dominique,
LEDOUX Jean, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
LEVESQUE Marcel, excusé, n'est pas représenté,
RAGOT Jean-Marc, excusé, est suppléé par M. DENOS Philippe,
VIEILLEPEAU Gérard, excusé, est suppléé par M. HUREAU Jean-Louis.

Date de convocation :

11 septembre 2018

Date d'affichage :

24 septembre 2018

Nombre de membres

en exercice : 55

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 09 juillet 2018 : adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Retrait du point sur les statuts du syndicat des gens du voyage.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Intervention d'ENEDIS - compteur Linky

AFFAIRES GENERALES

Installation du conseiller communautaire M. Benoit EMERY

Convention de mise à disposition d'un point d'eau pour la défense incendie publique – réserve enterrée du Gasseau

Syndicat mixte des gens du voyage – adoption rapport activité 2017

Syndicat mixte des gens du voyage – adhésion Cdc Pays Fléchois au 1er janvier 2019

Syndicat mixte des gens du voyage – modification dénomination

FINANCES

Fixation du montant servant de base à l'établissement d'une cotisation foncière minimum des entreprises

CULTURE

Convention de mise à disposition de locaux de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe pour le site de l'école de musique danse et théâtre

DECHETS

REOM – effacement de dettes

Acquisition trois jumbos 14 m3 destinés à la collecte des cartons – collectes de proximité

Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe – changement de lieu du projet – acquisition de terrain

Stagiaire dans le domaine des déchets

TOURISME

Tarifs taxe de séjour

PERSONNEL

Remboursement de frais à un agent dans le cadre d'un accident du travail

Modification du tableau des effectifs – postes des professeurs de l'école de musique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZA de Bérus – vente parcelles ZD 126 et 127 à la SCI MP1

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du compteur Linky par ENEDIS et PA ENERGIE

Présence de MM. DESNOS, GRASSIN d'ENEDIS, de M. MARQUES de PA ENERGIE

Présence de Sarthe habitat.

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION M. BENOIT EMERY CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°2018-09-17/125

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Suite à la démission de Mme Valérie DENIS le 08 juin 2018, le Conseil municipal de Fresnay-sur-Sarthe a élu M. Benoît EMERY conseiller communautaire lors de sa séance du 12 juillet dernier.

M. EMERY souhaite rester membre de la commission « culture, communication, école de musique, danse et théâtre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Installe M. Benoît EMERY dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire,
- Confirme M. Benoît EMERY en tant que membre de la commission « culture, communication, école de musique, danse et théâtre »,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

**CONVENTION MISE A DISPOSITION POINT D'EAU PRIVE POUR LA DEFENSE INCENDIE
PUBLIQUE A SAINT LEONARD DES BOIS
DELIBERATION N°2018-09-17/126**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. Pascal DELPIERRE ne prend pas part au vote.

La Communauté de Communes est propriétaire d'une réserve incendie de 120 m³ au Gasseau à Saint-Léonard-des-Bois.

Le SDIS propose mettre ce point d'eau à disposition de la Commune dans le cadre de la défense incendie publique de cette commune par convention. Cela permettrait de couvrir le haut du bourg de Saint-Léonard des Bois en défense incendie.

Cela nécessite de

- mettre en place un poteau d'aspiration de couleur bleu, une signalisation en haut du chemin et à la prise d'eau. Ces frais seront à la charge de la Commune.
- faire réceptionner le point d'eau par le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition de la réserve incendie du Gasseau à la Commune de Saint-Léonard-des-Bois,
- Autorise le Président à signer la convention correspondante et à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 49

dont contre : 0

dont abstention : 1

**SMGV – ADOPTION RAPPORT ACTIVITE 2017
DELIBERATION N°2018-09-17/127**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Le Comité syndical du syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage a adopté le 05 juin 2018 le rapport d'activité 2017. Ce document a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le rapport d'activité 2017 du SMGV,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

SMGV – ADHESION PAYS FLECHOIS
DELIBERATION N°2018-09-17/128
Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Le Comité syndical du syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage a validé le 05 juin 2018 la demande d'adhésion de la Cdc du Pays Fléchois pour la gestion de leur d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la Cdc du Pays Fléchois au SMGV à compter du 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

SMGV – MODIFICATION DENOMINATION SMGV ET REPRESENTATIVITE
DELIBERATION N°2018-09-17/129
Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Le Comité syndical du syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage s'est prononcé le 05 juin 2018 sur la modification de la dénomination du SMGV et la représentativité des collectivités membres.

Il est proposé :

- d'arrêter le nouveau nom suivant :
Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage en remplacement de syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage ;
- de modifier la représentativité de collectivités membres de la façon suivante :

nombre d'habitants	nombre de délégués
de 0 à 20 000	1
de 20 001 à 30 000	2
de 30 001 à 50 000	3
au-delà de 50 001	1/50 000 supplémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les propositions ci-dessus énoncées,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

FINANCES

FIXATION BASE MINIMUM COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

M. LEMASSON présente le tableau distribué en séance.

BASE MINIMUM DE CFE

Code général des impôts article 1647 D

Taux CFE 20%

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Barème montant de la base minimum	Base CCAM 2016	Base CCPB 2016	Base CCPMN 2016	Base 2018	Cotisation 2018	Proposition 2019 base minimum	Cotisation 2019
inférieur ou égal à 10 000 €	218 € - 519 €	212 €	505 €	212 €	517 €	103,40 €	517,00 €	103,40 €
10 000 € - 32 600 €	218 € - 1 037 €	1 603 €	954 €	212 €	927 €	185,40 €	1 000,00 €	200,00 €
32 600 € - 100 000 €	218 € - 2 179 €	1 603 €	995 €	212 €	1 219 €	243,80 €	1 500,00 €	300,00 €
100 000 € - 250 000 €	218 € - 3 632 €	1 603 €	995 €	212 €	1 230 €	246,00 €	2 000,00 €	400,00 €
250 000 € - 500 000 €	218 € - 5 187 €	1 603 €	995 €	212 €	1 158 €	231,60 €	2 500,00 €	500,00 €
supérieur à 500 000 €	218 € - 6 745 €	1 603 €	995 €	212 €	1 105 €	221,00 €	3 000,00 €	600,00 €

En 2017, l'année suivant la fusion, les anciennes bases s'appliquent sur les communautés concernées.

En 2018, application de la moyenne des bases minimum applicables pondérée par le nombre de redevables.

Il est proposé de corriger les bases pour recréer une progression cohérente en fonction des différentes catégories car les bases s'appliquant actuellement suite à la fusion ne sont pas équitables.

La CFE représente une recette de 260 000 € environ pour la Communauté de Communes.

Il a donc été proposé en commission des finances et bureau d'harmoniser les bases pour retrouver une logique de progression.

Mme LABRETTE-MENAGER demande qui vote le taux de CFE.

M. LEMASSON rappelle que c'est le conseil communautaire.

Mme LABRETTE-MENAGER souhaiterait savoir comment le taux de la CCHSAM se situe par rapport aux autres Cdc.

Mme LELIEVRE fait remarquer que ce sont les catégories moyennes qui vont payer le plus. Les micro-entrepreneurs n'ont pas les mêmes charges que les autres entreprises.

FIXATION BASE MINIMUM COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

DELIBERATION N°2018-09-17/130

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Le vice- Président expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Barème montant de la base minimum
inférieur ou égal à 10 000 €	218 € - 519 €
10 000 € - 32 600 €	218 € - 1 037 €
32 600 € - 100 000 €	218 € - 2 179 €
100 000 € - 250 000 €	218 € - 3 632 €
250 000 € - 500 000 €	218 € - 5 187 €
supérieur à 500 000 €	218 € - 6 745 €

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum ;
- Fixe le montant de cette base de la façon suivante :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	base minimum 2019
inférieur ou égal à 10 000 €	517,00 €
10 000 € - 32 600 €	1 000,00 €
32 600 € - 100 000 €	1 500,00 €
100 000 € - 250 000 €	2 000,00 €
250 000 € - 500 000 €	2 500,00 €
supérieur à 500 000 €	3 000,00 €

- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 48
dont contre : 0
dont abstentions : 2

CULTURE

CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX – COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE – ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DELIBERATION N°2018-09-17/131

Rapporteur : M. Fabrice GOYER-THIERRY

M. François ROBIN ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de l'intégration de l'école de musique associative de Beaumont sur Sarthe et du transfert du personnel au 1er septembre 2018, la Commune de Beaumont sur Sarthe met à disposition de la Communauté de Communes des locaux pour l'enseignement artistique.

Ces locaux d'une surface totale de 250 m² environ sont situés 33 rue de la Gare Salle Loisirs et Culture et 13 rue des Voves. Le loyer est fixé à 250 € par mois ; les charges d'électricités, eau, ménage et autres sont à la charge de la Communauté de Communes.

Mme LELIEVRE indique que la Commune de Fyé accueille les élèves de l'école de musique gratuitement et assume l'entretien. Pourquoi pas la Commune de Beaumont-sur-Sarthe ?

M. GOYER-THIERRY précise que l'accueil sur les sites d'Ancinnes et Fyé n'est pas à temps complet. A Beaumont-sur-Sarthe, les locaux sont dédiés totalement à l'école de musique.

M. FRIMONT précise qu'il y a plus de deux jours par semaine à Fyé et que la salle polyvalente est aussi mise à disposition gracieusement pour les concerts. Il faudra harmoniser toutes les utilisations de salle, soit c'est payant pour tous, soit c'est gratuit.

M. FRIMONT souhaiterait que le ménage soit réalisé par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Président à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 47
dont contre : 0
dont abstentions : 3

DECHETS

REOM - EFFACEMENT DETTES

DELIBERATION N°2018-09-17/132

Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les ordonnances de la commission de surendettement,
Vu les états fournis par le trésor public,

M. le vice-Président expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 4 926,76 €.
Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 4 926,76 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets - OM ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50

dont pour : 48

dont contre : 0

dont abstentions : 2

**ACQUISITION TROIS JUMBOS COLLECTE DE CARTON AUPRES CDC MAINE CŒUR DE SARTHE
DELIBERATION N°2018-09-17/133**

Rapporteur : M. Dominique RALU

La Cdc Maine Cœur de Sarthe possède trois jumbos de 14 m³ destinés à la collecte des cartons que le Conseil communautaire propose de céder au prix de 5 000 € le lot hors transport.
Il est proposé d'acquérir ces trois jumbos pour notamment le projet de collecte de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir ces trois jumbos au prix de 5 000 €,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Votants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

**PROJET DE DECHETTERIE A BEAUMONT SUR SARTHE – CHANGEMENT DE LIEU DU PROJET –
ACQUISITION DE TERRAIN**

M. le Président rappelle la délibération du 18 juin 2018 relative à l'acquisition d'une surface de terrain de 7 000 à 8 000 m² derrière le contrôle technique automobile à Beaumont-sur-Sarthe sur la route du Gué Lian au prix de 8 € ht le m².

M. le Maire de Beaumont-sur-Sarthe a informé le Président qu'une entreprise avait un projet de construction de bâtiment sur ce terrain et a proposé un autre terrain pour le projet de déchetterie sur la route d'Assé-le-Riboul (1 000 m² à 3 € par m² en raison de la présence d'une ligne haute tension et 7 000 m² à 5 € le m²). L'assainissement serait non collectif.

Le Conseil municipal de Beaumont-sur-Sarthe a rapporté la délibération relative à la vente du 1^{er} terrain le 12 septembre dernier.

M. le Président rappelle que l'étude a déjà démarré sur le premier terrain. 9 000 € environ ont déjà été payés au cabinet.

Concernant la question de la proximité des habitations, il n'y a pas de distance minimale entre une déchetterie et une habitation. Cela a été vérifié auprès de la DREAL. Il faut toutefois réaliser des mesures de bruit.

Ce nouveau terrain pose un problème d'accès. Selon l'avis d'un prestataire, un camion peut passer dans le sens aller mais très difficilement dans le sens retour.

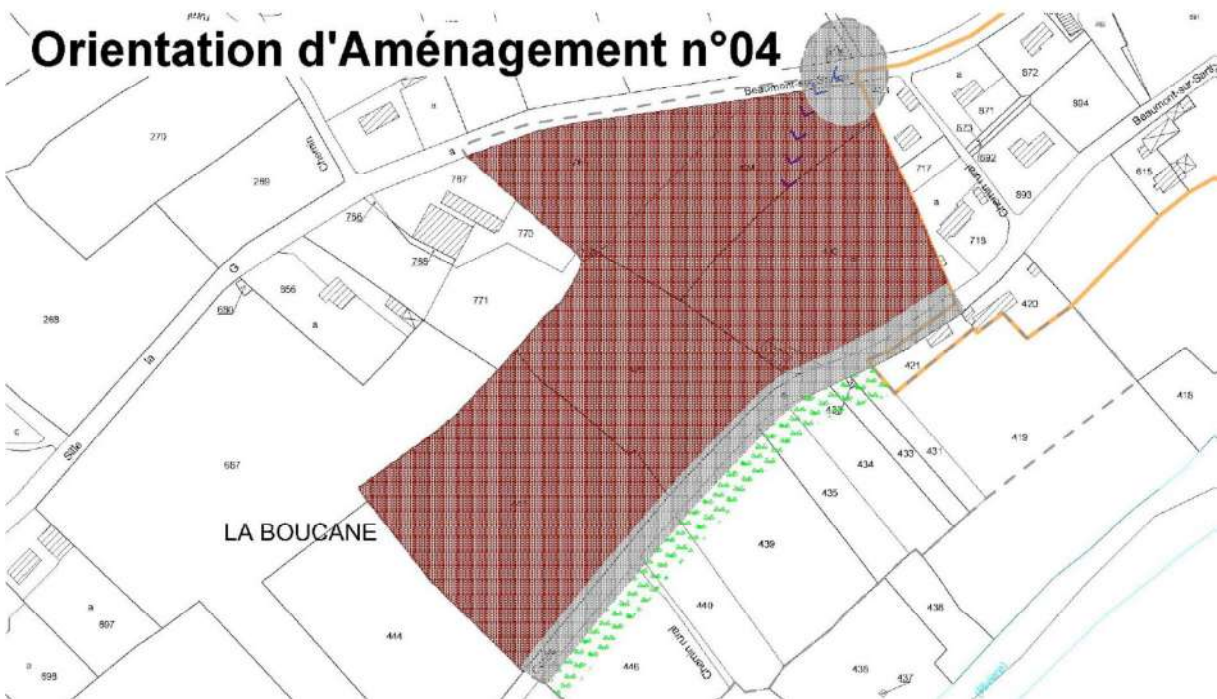
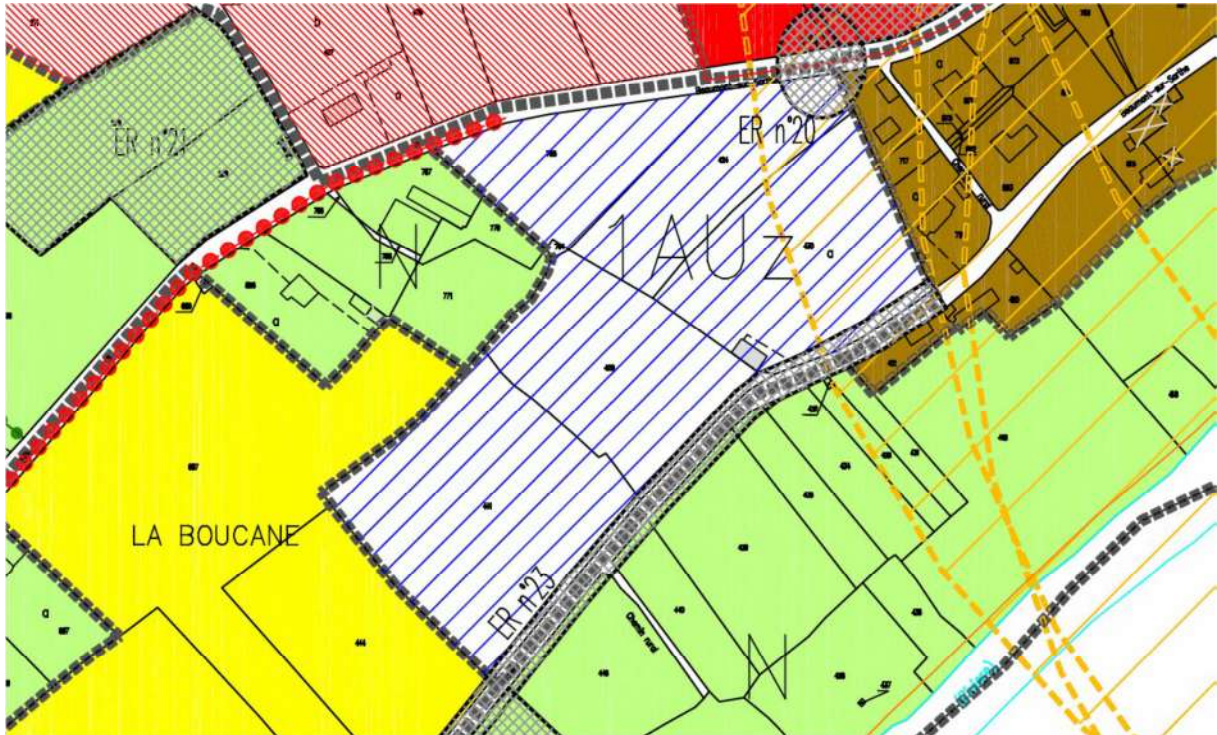
M. ROBIN précise qu'il a fait faire une étude à SODEREF et qu'il n'y a pas de problème d'accès.

M. le Président indique que la décision peut être repoussée. Il peut être étudié une autre implantation pour la déchetterie du secteur Belmontais. Pourquoi pas sur la zone de la Pitoisière II dont la Cdc est propriétaire (5 e le m²).

L'actuelle déchetterie est obsolète.

Les plans du nouveau terrain sont projetés.





Des réserves foncières existent pour élargir la voie.

Le PLU de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe permet ce type de projet. Une modification serait toutefois à prévoir pour l'accès.

M. ROBIN indique qu'une modification du PLU de la Commune est en cours pour supprimer les flèches car elles sont désormais prescriptives et non plus indicatives. Cela peut-être contraignant.

Il indique que des camions de 40 tonnes passent par cette route. Les réseaux électriques et eau sont proches. Il faudra prévoir les raccordements à l'assainissement collectif. La surface peut être découpée en fonction des besoins. Plusieurs élus ont visité le site. Le terrain est plat, en surplomb par rapport à la route départementale et permet une bonne visibilité.

M. CLEMENT rappelle que ce dossier dure depuis plusieurs mois. Cela concerne une partie du territoire et il faudrait trouver un point central. Il demande quel est l'avis de la commission.

Il souligne que l'estimatif de ce projet de déchetterie s'élève à 1 100 000 € ; il a entendu dire que la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré était du super luxe à 800 000 € !

M. le Président précise que si l'on peut faire moins cher, on le fera.

M. CLEMENT suggère d'utiliser le savoir-faire existant ; il n'est pas membre de la commission.

M. Patrick GOYER est inquiet de la sortie sur la route. A-t-on une idée du flux de véhicules généré par une déchetterie ?

Mme DUVAL partage cet avis et pense que le carrefour est dangereux. Elle constate que la déchetterie actuelle est une catastrophe. Il faut vite réfléchir à un nouvel emplacement et elle émet des doutes sur l'emplacement proposé route d'Assé-le-Riboul notamment lorsque deux véhicules se croiseront.

M. ROBIN suggère d'aller à la Pitoisière si c'est ce que les élus veulent.

Mme LABRETTE-MENAGER trouve dommage de s'implanter sur une zone d'activité économique.

M. le Président souhaiterait avoir l'avis des maires du secteur belmontais.

M. ROBIN précise que ce nouveau terrain est à égale distance de la mairie par rapport au premier terrain proposé.

M. GALLOU indique qu'il n'y a jamais eu de problème de circulation pour les camions sur cette route.

M. RALU indique que les commissions déchets et environnement se réunissent conjointement demain soir.

M. le Président demande que les commissions soient réunies avant les réunions de bureaux et les conseils.

M. RALU précise qu'il n'était pas possible de la fixer avant compte tenu de l'ordre du jour.

M. CHAUDEMANCHE propose d'étudier plusieurs possibilités, voir si cela est possible dans la zone de la Pitoisière 2. Il pense qu'il faut raisonner plus globalement.

M. LEPINETTE propose de réunir une commission spécialement sur ce dossier.

M. le Président invite en effet à retravailler ce dossier et rapidement pour ne pas perdre des subventions.

M. CHAUDEMANCHE rappelle que la déchetterie construite dans la zone de la Promenade était prévue à l'origine en extension sur le site des Epinettes. Les élus ont réfléchi et ont pris la décision de la construire ailleurs. Il y a environ 35 000 passages par an sur la déchetterie de la Promenade. Tous les habitants sont concernés ; il faut se donner le temps et bien étudier le dossier.

M. RALU indique qu'il n'a été informé que très récemment des évolutions de ce dossier et que le point porté à l'ordre du jour de la commission de demain avait pour but d'informer les membres des commissions des changements sur ce sujet.

M. le Président indique qu'il faudra être vigilant car une DETR a été attribuée pour ce dossier en 2017.

Ce point ne sera pas délibéré et le sujet est renvoyé en commission.

ETUDIANT STAGIAIRE DANS DOMAINE DES DECHETS

DELIBERATION N°2018-09-17/134

Rapporteur : M. Dominique RALU

Il est proposé de prendre un stagiaire dans le domaine des déchets.

Les objectifs du stagiaire pourraient être notamment les suivants :

Analyse des tonnages et des coûts,

Analyse des incidences du nouveau marché.

La gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire ou universitaire, c'est-à-dire :

plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ; ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente.

Le taux horaire de la gratification est égal à 3,75 € par heure de stage, soit 3 465 € environ pour 6 mois à temps complet ou un an en alternance.

Si la rémunération versée ne dépasse pas le montant horaire minimal, elle est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la CSG et la CRDS ne sont pas dues).

Mme LABRETTE-MENAGER demande d'où est le stagiaire ?

M. RALU indique qu'il n'est pas encore choisi ; il attendait la délibération du Conseil communautaire pour recevoir des candidats. Ce serait un étudiant de l'université du Maine en master 2 déchets.

Mme LABRETTE-MENAGER attire l'attention sur le fait que les défraiements peuvent coûter cher.
Mme LECHAT demande quelles seront ses missions.

M. RALU précise qu'il sera proposé au stagiaire de travailler sur l'analyse des tonnages et des coûts depuis 2017 et sur les chiffres suite à la passation des nouveaux marchés pour savoir dans quelle direction s'orienter au moment des renouvellements des marchés dont la durée est relativement courte (2,5 ans).

M. le Président souligne que le service des déchets croule sous le travail et qu'il n'est pas possible de dégager du temps pour ce type d'analyse ; sinon, il faudrait prendre un bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à recruter un stagiaire,
- Autorise le Président à verser la rémunération règlementaire et les frais éventuels,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

TOURISME

TARIFS TAXE SEJOUR 2019
DELIBERATION N°2018-09-17/135
Rapporteur : M. Philippe RALLU

M. Pascal DELPIERRE ne prend pas part, ni au débat, ni au vote.

Vu la délibération 207-09-28/228 du 28 septembre 2017 instaurant la taxe de séjour,
Vu la loi de finances rectificatives n° 2017-1778 du 28 décembre 2017 et plus particulièrement son article 44,

Monsieur Philippe RALLU propose, après avis des commissions tourisme et finances, les tarifs suivants :

Tarifs en euros par personne et par nuitée

Catégories d'hébergement	Tarif CCHSAM	Tarif avec taxe additionnelle du département
Palaces	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,00 €	1,10€

Hôtels de tourisme 4 étoiles , résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles , résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles , résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €	0,55€
Hôtels de tourisme 1 étoile , résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,40 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,22 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,30 €	0,33 €

En outre, un tarif proportionnel spécifique dédié aux **hébergements en attente de classement ou sans classement**, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnés dans le tableau ci-dessus, est instauré.

Le taux adopté sera de 4% du coût de la nuitée H.T. par personne.

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L. 2333 30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité ;
- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30€ en 2019).

Les dates de reversement de la taxe de séjour collectée par les plateformes auprès des loueurs seront :
au 1^{er} août de l'année n (pour les mois de janvier à juin de l'année n),
et au 1^{er} février de l'année n+1 (pour les mois de juillet à décembre de l'année n).

Le versement de la taxe auprès des loueurs restera dû :

au 1^{er} août de l'année n (pour les mois de janvier à juin de l'année n)
et au 1^{er} février de l'année n+1 (pour les mois de juillet à décembre de l'année n).

M. RALLU précise que c'est une proposition du Conseil d'administration de l'office de tourisme validée par la commission tourisme et le bureau communautaire.

La prise en charge et mise en place du logiciel taxe de séjour.fr par la Cdc a permis d'améliorer la perception de la taxe de séjour.

La Cdc a fait un effort notable sur le montant de la subvention à l'office de tourisme.

Les charges de personnel de l'office ont augmenté ;

Les éditions des flyers des chemins de randonnées sont financées directement par l'office ;

L'amplitude horaire d'ouverture du bureau de l'office a augmenté d'une demi-journée suite à la demande de la Commune de Fresnay-sur-Sarthe.

Les tarifs proposés ont été réfléchis en fonction des tarifs pratiqués sur les territoires voisins.

Mme LABRETTE-MENAGER a étudié de très près ces tarifs et a constaté que cela représentait une augmentation très importante pour les usagers du camping de Fresnay-sur-Sarthe. Il est dommageable d'aller ponctionner de l'argent aux revenus modestes. Elle suggère de taxer plutôt les campings cars. Ils utilisent de l'eau et ne payent rien ; c'est de la concurrence déloyale. La Commune fait des investissements au camping pour attirer la clientèle et les clients vont payer encore plus de taxe de séjour.

M. BOUIX indique que l'aire d'accueil de camping-cars à Piacé est privée.

Mme COUPARD rappelle que les aires de vidange de camping-cars avaient été réalisées par la Cdc des Alpes Mancelles. Ce ne sont pas des aires d'accueil mais de vidange, l'eau est en effet gratuite.

Celle de Saint-Paul-le Gaultier est à proximité du camping. Mme le Maire a pris un arrêté pour interdire le stationnement des camping-cars entre 20h et 8h du matin pour les obliger à aller au camping.

Il pourrait y avoir un monnayeur sur les aires de vidanges.

M. RALLU pense qu'il a un sujet plus inquiétant que les camping-cars : les plateformes telles que Airbnb vont être autorisées par la Loi à percevoir la taxe de séjour. Cela vient interférer dans les efforts de la Cdc et de l'Office par rapport à la perception de la taxe de séjour et l'installation du logiciel de gestion. Cela ne sera en outre pas très lisible pour les prestataires. Il faut regarder cette situation de très près.

M. RALLU tient à saluer les efforts de l'office.

Des crédits ont été prévus au budget de l'office pour renouveler le site internet qui va promouvoir le territoire et permettre une montée en gamme. Ce site permettra notamment plus de relations commerciales.

Mme LABRETTE-MENAGER estime que l'office ne fait pas la promotion des campings et pourtant il y a doublement de la taxe de séjour pour cette catégorie d'hébergement, cela représente une augmentation de 6% pour les clients du camping. Elle demande pourquoi.

M. RALLU explique que c'est pour équilibrer le budget, il faut de nouvelles recettes à l'office. L'office promeut tous les types d'hébergements. Il faut équilibrer les comptes car l'office a de nouvelles charges.

Mme LABRETTE-MENAGER demande qui définit la politique touristique sur le territoire.

M. RALLU précise qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs dans ce domaine : la Région, le Pays, les Cdc, les offices. La stratégie touristique est en cours de définition. Il a proposé à la dernière commission tourisme de créer un comité de pilotage sur la stratégie touristique avec des élus, des membres de l'office...

Il rappelle que l'office a fusionné l'an passé seulement et qu'il y a eu beaucoup de travail. Il n'a pas de réponse aujourd'hui pour les camping-cars.

Mme LABRETTE-MENAGER n'est pas contre cette délibération mais souhaite que les camping-cars payent également.

M. CHAUDEMANCHE propose de baisser le tarif des campings 3 étoiles à 0,30 c€ au lieu de 0,40.

M. RALLU ne voit pas l'intérêt d'ergoter sur quelques centimes. Ces tarifs ont été étudiés par l'office, par la commission et le bureau, il propose de passer au vote.

M. RALLU indique que la problématique des camping-cars sera vue en commission tourisme.

Mme LABRETTE-MENAGER indique qu'elle votera donc contre cette proposition car le système n'est pas juste, tout le monde n'étant pas taxé.

Mme COUPARD constate qu'en effet, cela va augmenter les prix du camping de Saint-Paul mais elle a aussi besoin de l'office de tourisme pour la promotion et la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Décide d'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 44
dont contre : 5
dont abstention : 1

PERSONNEL

REMBOURSEMENT FRAIS A M. X DANS CADRE ACCIDENT TRAVAIL DELIBERATION N°2018-09-17/136

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. X, agent des services techniques communautaires (gardien de déchetterie) a été placé en accident du travail le 25 août 2017.

Il s'est acquitté de quelques factures de soins qu'il convient de lui rembourser.

Il est proposé d'autoriser le Président à lui rembourser les frais dans le cadre de son accident de travail, frais déjà réglés et les éventuels frais à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à rembourser à M. X les frais réglés dans le cadre de son accident du travail et à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS – POSTES ECOLE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DELIBERATION N°2018-09-17/137

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu l'intégration de l'école de musique associative de Beaumont-sur-Sarthe au sein de l'Ecole de Musique Danse et Théâtre (E.M.D.T. Haute Sarthe Alpes Mancelles),

Vu l'avis de la commission culture en date du 30 mai 2018,

Vu l'avis de la commission personnel en date du 26 juin 2018,

Considérant la saisine du Comité Technique de la Sarthe,

Il est proposé de modifier les postes selon le tableau des effectifs joint à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les modifications de poste telles que présentées en pièce jointe et par conséquent le tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

Il est précisé que les postes sont modifiés pour harmoniser les temps de travail par rapport aux autres Cdc employeurs. Les salariés dépassaient le cadre légal de cumul d'activité. Les personnes concernées ont été informées.

TABLEAU DES EFFECTIFS
17 septembre 2018

Référence poste	Date d'effet	Références délibération	Grade	Catégorie	Durée en centièmes	Missions pour information	Poste		
							Statut	Temps de travail	Observation
Filière administrative									
ADM 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Attaché principal	A	35h00	Direction Adjointe	Titulaire	100%	
ADM 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Attaché	A	35h00	Direction	Titulaire	100%	
ADM 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Attaché	A	25h00	Responsable pôle technique - environnement	Titulaire	100%	
ADM 4	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Attaché	A	35h00	Responsable Domaine du Gasseau	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 5	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00	Responsable service comptabilité	Titulaire	100%	
ADM 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00		Titulaire	100%	Agent en disponibilité
ADM 7	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Gestion comptable des ordures ménagères	Titulaire	100%	
ADM 8	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Gestion comptable du SPANC et des lotissements	Titulaire	100%	poste supprimé 09 avril 2018
ADM 9	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Gestion administrative et technique du service environnement	Titulaire	100%	
ADM 10	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Agent en charge du DECLIC	Titulaire	100%	
ADM 11	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	35h00	Gestion administrative et comptable de l'Ecole de Musique et de Danse / Communication	Titulaire	100%	poste supprimé 09 avril 2018
ADM 12	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Assistante de direction	Titulaire	100%	
ADM 13	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	28h00	Secrétaire médicale	Titulaire	100%	
ADM 14	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	28h00	Secrétaire médicale	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 15	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint administratif territorial	C	20h00	Agent comptable	Titulaire	100%	Agent mis à disposition Centre Social Beaumont Poste supprimé le 09 avril 2019
ADM 16	12 juin 2017	2017-06-12-165	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35h00	Marchés publics / Ressources humaines	Titulaire	100%	
ADM 17	11 septembre 2017	2017-19-11-215	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	25h00	Secrétaire médicale	Titulaire	100%	
ADM 18	13 novembre 2017	2017-13-11-242	Attaché territorial	A		Animateur conseil de développement	Titulaire		activité accessoire
ADM 19	19 février 2018	2018-19-02-032	Adjoint administratif territorial	C	35h00	Renfort des services d'accueil et du pôle administratif	Titulaire Contractuel	100%	
ADM 20	9 avril 2018	2018-04-09-065	Rédacteur	B	35h00	Gestion administrative et comptable de l'Ecole de Musique et de Danse / Communication	Titulaire	100%	
ADM 21	9 avril 2018	2018-04-09-065	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	Gestion comptable du SPANC et des lotissements	Titulaire	100%	
ADM 22	9 avril 2018	2018-04-09-065	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	Gestion administrative et technique du service environnement	Titulaire	100%	
ADM 23	9 avril 2018	2018-04-09-065	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	20h00	Agent comptable	Titulaire	100%	Agent mis à disposition Centre Social Beaumont

Filière médicale									
MED 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	25h00	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	vacataire dans l'attente ?
MED 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	17h50	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	suppression ?
MED 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Médecin généraliste	A	15h00	Médecin	Titulaire Contractuel	100%	suppression ?
MED 4	11-sept	2017-09-11- 215	Médecin généraliste	A	35h00	Médecin	Titulaire contractuel	100%	en cours de recrutement
MED 5	9 juillet 2018	2017-09-11- 215	Médecin généraliste	A	30h00	Médecin	Titulaire contractuel	100%	
Filière technique									
TECH 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00	Chargé de mission voirie / bâtiments	Titulaire	100%	
TECH 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35h00	Chargé de mission SPANC / voirie	Titulaire	100%	non pourvu
TECH 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Agent de maîtrise	C	35h00	Responsable service technique	Titulaire	100%	
TECH 4	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00		Titulaire	100%	Agent en détachement
TECH 5	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Agent technique Domaine du Gasseau	Titulaire	100%	
TECH 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35h00	Agent de déchetterie	Titulaire Contractuel	100%	
TECH 7	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35h00	Agent de déchetterie	Titulaire	100%	
TECH 8	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	35h00	Agent polyvalent	Titulaire	100%	
TECH 9	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Adjoint technique territorial	C	2h00	Agent d'entretien	Titulaire	100%	
TECH 10	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00	Chargé de mission SPANC / voirie	Titulaire	100%	
TECH 11	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Adjoint technique	C	35h00	Jardinier Domaine du Gasseau	Titulaire Contractuel	100%	
TECH 12	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Adjoint technique	C	17h50	Agent de déchetterie	Titulaire Contractuel	100%	

Filière culturelle									
CULT 1	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	16h00	Formation musicale - intervention en milieu scolaire - chorale et ensembles guitare	Titulaire	100%	
CULT 2	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20h00	Directeur de l'Ecole de Musique Danse Théâtre	Titulaire	100%	poste supprimé le 09 avril 2018
CULT 3	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20h00	Formation musicale - intervention en milieu scolaire	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 4	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	06h00	Professeur violon et violon alto	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 5	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	09h00	Professeur de danse	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 6	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	08h75	Professeur de chant - chorale	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 7	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	05h50	Professeur de clarinette et saxophone - TAPS	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 8	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	05h00	Professeur de chant - chœur féminin	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 9	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03h75	Professeur de violoncelle - orchestre cordes junior	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 10	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03h00	Professeur de trombone et de tuba - brass band	Titulaire Contractuel	100%	postes supprimé le 09 avril 2018
CULT 11	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03h00	Professeur de guitare	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 12	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	04h50	Professeur de théâtre	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 13	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11h00	Professeur de piano	Titulaire Contractuel	100%	poste supprimé le 09 avril 2018
CULT 14	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11h00	Guitare - guitares électriques - musiques amplifiées	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 15	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10h00	Batterie - percussions	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 16	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07h00	Flûte traversière - orchestre harmonie junior	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 17	1 ^{er} janvier 2017	2017-03-13 - 67	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03h00	Saxophone - classe impro jazz	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 18	13 novembre 2017	2017-11-13-242	Professeur d'enseignement artistique	A	16h00	Directeur de l'Ecole de Musique Danse Théâtre	Titulaire	100%	
CULT 19	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	15h00	Professeur de piano	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 20	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	04h75	Professeur de trombone et de tuba - brass band	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 21	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique	B	05h50	Professeur de flûte traversière	Titulaire Contractuel	100%	
CULT 22	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	02h30	Professeur de flûte traversière	Contractuel	100%	
CULT 23	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h00	Professeur de piano	Contractuel	100%	
CULT 24	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	02h00	Professeur chorale	Contractuel	100%	
CULT 25	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04h30	Professeur saxophone	Contractuel	100%	
CULT 26	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h00	Professeur de violoncelle - orchestre cordes	Contractuel	100%	
CULT 27	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06h30	Professeur de guitare	Contractuel	100%	
CULT 28	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	02h30	Professeur de percussions-batterie	Titulaire	100%	
CULT 29	9 juillet 2018	2018-07-09-115	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	01h00	Codonnateur de direction école de Beaumo	Titulaire	100%	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZA BERUS - VENTE PARCELLES ZD 126 ET 127 A SCI MP1

DELIBERATION N°2018-09-17/138

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

La SCI MP1 s'engage à acheter les parcelles cadastrées ZD 126 et 217 située sur la zone de Bérus pour y implanter un bâtiment professionnel pour une surface de 7 000 m² au prix de 5 € ht par m².

Un compromis de vente sera signé d'ici novembre 2018 auprès de l'étude notariale HUVEY - GAUDRE - NOEL - DIMECH située à Alençon ou bureau annexe. La signature de l'acte définitif est envisagée pour février 2019.

Une clause résolutoire sera insérée à l'acte pour que le début des travaux du bâtiment intervienne dans les deux ans suivant la signature de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la vente des parcelles citées ci-dessus pour une surface de 7 000 m² au prix de 5 € ht le m²,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître NOEL de l'Office notarial HUVEY - GAUDRE - NOEL - DIMECH à Alençon,
- Dit que les frais d'acte et les frais de bornage éventuels seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président ou le vice-Président en charge du développement économique à signer le compromis, l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette opération.

Voteants : 50

dont pour : 50

dont contre : 0

dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2018-09-17/139

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers), n°2017-06-12/172 (fixation tarifs régie Déclic/Cyberbase), n°2018-05-23/091 (gestion des baux professionnels en cours) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

DEVIS / CONTRATS / BONS DE COMMANDE ENVOYES EN JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2018				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
09/07/2018	TAXI ST CHRISTOPHE	367,94 €	PRISE EN CHARGE POUR TRANSPORT LEVRARD CHRISTOPHE	CCHSAM
12/07/2018	TRACAGE SERVICE	645,00 €	PROTECTION TOTEM + MARQUAGE SOL PLACE INFIRMIERS	MSP FRESNAY
12/07/2018	L ATELIER DU BOIS	1 590,00 €	REPLACEMENT CABLE BAC A CHAINES	TOURISME
12/07/2018	THIREL BUREAU	393,20 €	COMMANDE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	CCHSAM
16/07/2018	ARBRES & JARDINS EP	1 096,00 €	ENTRETIENS DES CHEMINS DE RANDONNEES DE LA CCHSAM	TOURISME
16/07/2018	SUEZ RV NORMANDIE	4 500,00 €	5 COLONNES BOIS PALPAUR MONOFLUX	DECHETS
16/07/2018	SUEZ RV NORMANDIE	900,00 €	5 COLONNES OCCASION VERRE	DECHETS
16/07/2018	CERES CONTROL OUEST	390,00 €	CONTRÔLE DE RECEPTION ET AUDIT SECURITE DU CABLE DE LIAISON BAC A CHAINE	TOURISME
17/07/2018	WURTH	360,99 €	COMMANDE DE GANTS SAVON ET SOPALIN	TECHNIQUE
17/07/2018	ROIIMIER	97,02 €	VIS ET TOURNEVIS POUR TERRASSE	GASSEAU
23/07/2018	PENTASONIC	1 213,50 €	POSTE COMPTA EMMANUELLE	CCHSAM
23/07/2018	CREATECH	55,00 €	LOGO	GASSEAU
23/07/2018	TAMISIER	210,00 €	DEPLACEMENT + POSE SUR SITE NAVETTE GASSEAU ST LEONARD	
23/07/2018	TAMISIER	531,54 €	REPARATION LAME GODET MANITOU	DECHETS
24/07/2018	LCP LA PISCINE COLLECTIVE	632,45 €	SAC OXYGENE TENSIOMETRE OXYMETRE THERMOMETRE PISCINE FRESNAY	PISCINE
25/07/2018	SUEZ RV NORMANDIE	2 060,00 €	FOURNITURE ET TRANSPORT DEUX CONTENEURS MONOFLUX COMMUNE DE MARESCHE	DECHETS
25/07/2018	SUEZ RV NORMANDIE	900,00 €	FOURNITURE ET TRANSPORT CONTENEUR VERRE COMMUNE DE ST CHRISTOPHE	DECHETS
30/07/2018	IPS	238,39 €	DOUCHE PORTATIVE DECHETTERIE BEAUMONT	DECHETTERIE
01/08/2018	JLD TRADING SARL	293,00 €	BATERRIE + ELECTRODE DEFIBRILATEUR	COMPLEXE ST AUBIN
03/08/2018	REXEL	227,92 €	VENTOUSE APPLIQUE + EQUEPPE + DCMIS VERT A MEMBRANE + ALIMENTATION MAISON DES RANDONNEURS	TOURISME
07/08/2018	BUREAU VERITAS	670,00 €	DIAGNOSTIC AMIANTE OFFICE DU TOURISME BEAUMONT SUR SARTHE	TOURISME
07/08/2018	ACE CONSULTANT	3 400,00 €	ASSURANCES BATIMENTS + VEHICULES + PERSONNELS CCHSAM	ASSURANCES
10/08/2018	DISTRIMED	166,33 €	DRAPS EXAMEN OIJATE STANDARD 5 CARTONS DE 12 ROULEAUX	CENTRE DE SANTE
10/08/2018	SUEZ	7 434,00 €	5 ECO BOIS MONOFLUX + 3 ECO BOIS VERRE	DECHETS
20/08/2018	BD DVP COVARA	7 854,90 €	REMISE EN ETAT DU BAC A CHAINES	TOURISME
23/08/2018	REXEL	40,26 €	COMPLEMENT POUR INSTALALITION ALIMENTATION MAISON DES RANDONNEURS	TOURISME
23/08/2018	TRACAGE SERVICE	95,00 €	DEVIS REALISATION MARQUAGE ROUESSE FONTAINE	VOIRIE
23/08/2018	TRACAGE SERVICE	475,00 €	DEVIS REALISATION MARQUAGE DOUILLET MONTREUIL ST GERMAIN ST LEO	VOIRIE
23/08/2018	NADIA SIGNALISATION	188,70 €	FOURNITURE DE PANNEAUX POUR BRL ET CHERANCE	VOIRIE
23/08/2018	NADIA SIGNALISATION	699,30 €	FOURNITURE DE PANNEAUX POUR SOUGE MOITRON ET DOUILLET	VOIRIE
03/09/2018	SEP	109,00 €	FOURNITURE COMPOST GASSEAU COUT TONNE + TRANSPORT	GASSEAU
07/09/2018	ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE	TTC 3 500€	PIANO D OCCAION PLEYEL NOIR	EMDT
11/09/2018	MPO FENETRES	373,08 €	TABLIER LAME PVC GRIS	DECLIC
13/09/2018	ACCESSIT	975,00 €	ADHESIFS AVEC LOGO + AUTOCOLLANTS COULEUR POUR BACS OM	DECHETS
13/09/2018	AXIANS	1 250,00 €	AUDIT INFORMATIQUE	CCHSAM
14/09/2018	COUPES PATARD	352,51 €	COMMANDE DE COUPES POUR REGULARISATION COMMANDE FGT	CCHSAM

ARRETES DE REGIE	
Date	Objet

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE		
Date	Objet	Signataire

CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Objet	Signataire	Montant

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS		
Date	Objet	Montant éventuel

ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant
14/08/2018	Arrêté portant virement de crédit BP ZA BICA 2018 c/022 au c/65888 et 678	700 €
19/07/2018	Arrêté portant virement de crédit BP PRINCIPAL 2018 c/020 au c/2041582	7 500 €

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un acquéreur a été trouvé pour la maison rue Saint-Pierre à Beaumont-sur-Sarthe ; le bornage a été effectué et le compromis signé.
- Dans le dossier max et lolo salon de coiffure, le mandataire a saisi le juge pour la nomination d'un commissaire-priseur et la vente du matériel. Compte tenu des vacances judiciaires, cette nomination n'est pas encore intervenue.
Personne ne s'est manifesté pour acheter le fonds de commerce.
- Le bac à chaînes a été remis à l'eau ; suite aux inondations, l'ensemble des dépenses des réparations ont été prises en charge par l'assurance (120 € de franchise).
- M. d'ANGLEVILLE demande à M. RALU où en est le ramassage des ordures ménagères, les bacs étant toujours en place.
M. RALU rappelle que le marché commençait à des dates différentes selon les territoires. Pour le secteur des Alpes Mancelles, le marché commençait au 1^{er} septembre 2018. Le prestataire va prévenir les usagers par courrier d'ici peu ; les nouveaux circuits de collecte ont été validés par les Maires. Quand l'utilisateur aura été prévenu, les bacs seront enlevés.
Pour les habitations qui ne peuvent pas techniquement être collectées en porte à porte, les usagers doivent déposer leurs sacs sur le circuit au point le plus proche. Chaque cas particulier a été étudié avec la Commune.
Les sacs translucides ont été distribués dans les communes en juin pour une utilisation à partir du 1^{er} juillet. Une tolérance était prévue jusque fin août. Les usagers qui déposent des sacs noirs désormais reçoivent un avis dans leur boîte aux lettres. Au premier avis, les sacs noirs sont tout de même collectés ; au 2^e avis, ils ne seront pas collectés. Par la suite, dans un 2^e temps, des refus de collecte seront appliqués si le contenu des sacs n'est pas conforme (déchets non triés).
Mme BOUQUET fait remarquer que les sacs sont éventrés quand ils sont déposés en bout des impasses.
M. RALU indique que le repérage de ces points se fait actuellement. Tous les soucis sont étudiés au cas par cas et des solutions sont trouvées. Les relations sont bonnes avec le prestataire et les riverains. Les poubelles doivent être en principe sorties la veille ; toutefois, le prestataire veille à respecter les horaires de passage de collecte, ce qui peut permettre aux usagers d'ajuster l'heure de sortie des sacs.
Mme BOUQUET remarque que le délai de tolérance touchant à sa fin, beaucoup de sacs poubelles et déchets sauvages sont jetés dans les fossés et l'enlèvement prend beaucoup de temps aux agents communaux.
M. RALU indique que ce point sera débattu en commissions déchets et environnement demain soir. Chaque membre de commissions doit bien répercuter les informations au Maire.
Il y a en effet beaucoup d'ordures ménagères à ramasser autour des PAV et en campagne ; cela prend beaucoup de temps aux agents.
M. RALU informe du fait que le taux de refus sur le tri sélectif augmente. Valorpôle établit le taux de refus (erreurs de tri) en fonction d'un échantillonnage. Jeudi dernier, il a assisté à la caractérisation. Il se trouve que l'échantillon étudié contenait un sac de litière de plus de 6 kg. Cela a conduit à un taux de refus de 21% qui est appliqué ensuite à toute la collecte des recyclables.
Il y a encore du textile présent dans les PAV.
Mme LECHAT demande comment faire pour les personnes qui n'ont plus de sacs.
M. RALU précise que certaines personnes reviennent en chercher à la Cdc. Les sacs sont donnés gratuitement pour l'instant dans le cadre de la REOM acquittée par les usagers.
M. AUBERT demande à quel moment les composteurs seront disponibles.
Mme BOUQUET précise qu'il en reste à Moulins.
M. RALU indique que cela n'a pas été prévu au budget 2018 ; une consultation est prévue.
M. AUBERT indique que certains commerçants n'ont pas eu de réponse par rapport à la collecte et au tri notamment sur des produits spécifiques.
M. RALU rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux professionnels ; peu ont répondu.
Mme LEGOUBEY a contacté certains professionnels pour voir leurs problématiques mais le temps manque pour tout traiter rapidement. Quand les refus de collecte vont arriver, certains professionnels vont prendre l'attache des services.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

N°2018-09-17/125
N°2018-09-17/126
N°2018-09-17/127
N°2018-09-17/128
N°2018-09-17/129
N°2018-09-17/130
N°2018-09-17/131
N°2018-09-17/132
N°2018-09-17/133
N°2018-09-17/134
N°2018-09-17/135
N°2018-09-17/136
N°2018-09-17/137
N°2018-09-17/138
N°2018-09-17/139

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 24 septembre 2018.

Le secrétaire de séance, M. Gérard EVETTE